



Bordeaux, le 8 septembre 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Restriction de la chasse en Gironde en raison des conditions climatiques

Compte tenu de la situation de sécheresse et du risque élevé de feux dans le massif forestier, après concertation avec la commission départementale de chasse et de faune sauvage et la fédération des chasseurs de la Gironde, et sur la base de l'expertise de l'association de défense des forêts contre l'incendie (DFCI), **le préfet Pierre DARTOUT a décidé de n'autoriser la chasse que jusqu'à 12h00 à compter du dimanche 11 septembre 2016, date de l'ouverture générale de la chasse.** La sortie des personnes et des véhicules des espaces exposés devra être effective avant 13h00.

Cette restriction s'étend sur une période de 7 jours, soit jusqu'au samedi 17 septembre 2016 inclus. Au regard de l'évolution des conditions climatiques et du risque d'incendie, elle pourra être annulée avant ce terme ou reconduite.

Un arrêté similaire va être pris dans les départements des Landes et du Lot-et-Garonne afin que ces restrictions s'appliquent de manière cohérente dans tout le massif des Landes de Gascogne.